

Poursuivre la **réforme** de **l'État** et de **la fiscalité**

Procédure budgétaire

→ la rénovation se poursuit

Née d'une initiative de l'Assemblée, la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances a pour but d'accroître de manière progressive mais déterminante les droits du Parlement en matière budgétaire : obligation d'information plus complète des parlementaires, transmission obligatoire à la Commission des Finances des gels de crédits en cours d'année, institution d'un débat d'orientation budgétaire en juin ... Sous l'impulsion de la Commission des Finances, la session 2003-2004 a

vu des avancées décisives s'opérer dans la mise en application effective de la loi, avec d'une part la suppression de l'ensemble des taxes parafiscales dont le Parlement ne votait ni le taux ni l'assiette et, d'autre part, la mise en place d'une mission d'information chargée de suivre l'élaboration par le Gouvernement de la nouvelle «maquette» de présentation des dépenses. Cette mission d'information a, en conclusion de ses travaux, choisi de formuler des propositions de modi-

fications très concrètes, destinées à permettre de mieux identifier les crédits par fonctions de l'État, ouvrant la voie à une entrée en vigueur de la nouvelle présentation à l'horizon 2006. Enfin, toujours au service d'une dépense publique rationalisée, la Commission a auditionné quatre ministres sur leurs stratégies respectives de réforme de l'État.

Fiscalité

→ pour un impôt plus juste et plus efficace

Du mois de septembre 2003 au mois de janvier 2004, la Commission a été essentiellement mobilisée par le vote de la loi de règlement, de la loi de finances et du « collectif » de fin d'année (loi de finances rectificative) sur lesquels son Rapporteur général, M. Gilles Carrez, joue un rôle essentiel. Lors de ces débats, la Commission s'est trouvée à l'origine de nombreuses avancées fiscales, parmi lesquelles : l'harmonisation de la fiscalité applicable aux plus-values de cessions d'actions et d'obligations ou encore la mise en place d'une contribution frappant les organismes qui distribuent des courriers dans les boîtes aux lettres privées.

Autres mesures au service d'un impôt rationalisé, tout à la fois plus juste et plus efficace : l'augmentation du montant de la prime pour l'emploi, l'abaissement de 3 % des tranches de l'impôt sur le revenu, la majoration de la TIPP sur le gazole, l'établissement d'un régime transitoire d'un an pour la redevance télévision, la déductibilité de 66 % des dons consentis à des associations fournissant des repas ou des logements à des personnes défavorisées, le maintien d'un taux réduit de TVA applicable au secteur du bâtiment, et enfin l'encouragement du logement social.

Actualité

→ une activité législative très intense

La Commission a également été fortement impliquée – au fond ou pour avis – dans l'examen de nombreux autres textes :

- loi pour le soutien à la consommation et à l'investissement, qui exonère de droits de succession les dons faits à des enfants, petits-enfants ou, à défaut, neveux, dans la limite de 20 000 euros par donataire, facilite le crédit à la consommation et la transmission de commerces en centre-ville;
- loi sur Air France;
- loi organique relative à l'autonomie financière des collectivités territoriales;
- loi de décentralisation;
- loi portant réforme du statut d'EDF et de GDF;
- loi de financement de la sécurité sociale pour 2004;
- loi portant décentralisation en matière de RMI-RMA;
- loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine.

Contrôle des dépenses

→ un contrôle de plus en plus qualitatif de la dépense publique

Cette année, la mission d'évaluation et de contrôle (MEC) a décidé de «passer au crible» la journée d'appel de la préparation à la défense et, dans un tout autre domaine, la gestion financière de la SNCF et de RFF, recommandant, en conclusion de ses travaux, plusieurs pistes de rationalisation de la dépense. La Cour des comptes, dans le cadre de sa mission d'assistance à la MEC, a répondu à de nombreuses sollicitations et demandes d'enquête émanant des députés, ainsi sur la convention collective des personnels de l'audio-visuel ou les pollutions maritimes. La réflexion que mène la MEC sur les finances publiques porte ainsi de plus en plus sur l'évaluation concrète de la performance des dépenses publiques qui, avec l'entrée en vigueur de la loi du 1^{er} août 2001, a vocation à devenir l'élément essentiel

de l'autorisation budgétaire votée par le Parlement. Cette volonté d'un contrôle plus actif et plus qualitatif s'étend bien au-delà du seul cadre des lois de finances. En ont témoigné durant cette session les auditions des responsables de la Caisse des dépôts et consignations ou encore les travaux sur l'état de réalisation des contrats de plan État-régions, les perspectives financières européennes, l'affaire «Executive Life» ou encore la valorisation du patrimoine autoroutier. Enfin, la Commission a été à l'origine de nombreux rapports d'information : exécution du budget 2003, Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire, biocarburants, stratégie de sécurité économique nationale, fonds structurels européens, rapport préalable au débat d'orientation budgétaire...

LA COMMISSION DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE ET DU PLAN

MEMBRES DU BUREAU

PRÉSIDENT

Pierre Méhaignerie (UMP)

RAPPORTEUR GÉNÉRAL

Gilles Carrez (UMP)

VICE-PRÉSIDENTS

Michel Bouvard (UMP)

Jean-Louis Idiart (Soc)

Marc Laffineur (UMP)



SECRÉTAIRES

Jean-Pierre Brard (CR)

Yves Censi (UMP)

Charles de Courson (UDF)



ACTIVITÉ DE LA COMMISSION

RÉUNIONS **76** DURÉE : **128 h 51**

AUDITIONS **22** MEMBRES DU GOUVERNEMENT
13 PERSONNALITÉS

RAPPORTS **24** DONT **9** RAPPORTS D'INFORMATION